

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



### **Introduction :**

Les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Dans ce cadre, la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France doit produire un rapport sur les orientations budgétaires, présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers communautaires les priorités budgétaires et financières ainsi que les conditions d'élaboration du budget primitif pour l'exercice à venir ainsi que les paramètres qui ont permis de le construire.

L'exercice 2020 sera la quatrième année d'existence de la Communauté de communes Carnelle Pays de France, créée au 1er janvier 2017, issue de la fusion des deux communautés de communes Carnelle et du Pays de France. Il sera caractérisé par la poursuite des actions engagées dans l'exercice des compétences économiques, culturelles, et sociale (structuration et développement du centre intercommunal d'action sociale), mais également des mesures inédites en matière de préservation de l'environnement.

La particularité des orientations budgétaires 2020 est liée notamment à un calendrier restreint et anticipé, compte tenu du renouvellement des équipes municipales et du conseil communautaire.

## I. Contexte national

Chaque année, la loi de finances impacte profondément les budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux et le projet de loi de finances 2020 (PLF 2020) ne déroge pas à la règle.

Les principaux indicateurs des tendances macroéconomiques en France sur 2020 sont les suivants :

- La prévision de croissance française serait de 1,1% en 2020 contre 1,3% en 2019
- La tendance de l'inflation pour l'année 2020 serait comprise entre 1,3 et 1,7 % selon les dernières hypothèses des banques françaises en novembre 2019
- Le projet de loi de finances 2020 (PLF 2020) qui paraîtra courant janvier prévoit un gel du taux de la taxe d'habitation dès 2020 (le taux de TH 2020 serait alors identique à celui voté en 2019)
  - L'impact sur la Taxe GEMAPI (*joue à la marge des taux additionnels, et sera répartie par conséquent davantage sur le Foncier Bâti, le Foncier non Bâti et la CFE*)
- Un double calendrier d'exonération totale de la taxe d'habitation (TH) :
  - *80 % de la population sera exonérée en 2020*
  - Pour les 20 % des contribuables restants, l'exonération atteindrait 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.
  - Enfin, **le PLF prévoit d'annuler pour 2020 les effets des éventuelles hausses de taux décidées par les communes et les EPCI en 2018 et 2019.** Ainsi, le PLF prévoit « *l'institution d'un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locales perçues en 2020 par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon ayant procédé à une hausse du taux de taxe d'habitation depuis 2017.* » L'Association des Maires de France estime la perte pour les collectivités à 160 millions d'euros.

- Stabilité des recettes réelles de soutien à l'investissement local (DETR/ DSIL) et conservation de son niveau historique de 2 milliards d'euros en 2020 pour la DSIL
- Variation des bases locatives 2020 : + 0,9 % (selon le PLF 2020) ;
- La hausse très modérée du SMIC en 2020 : tous les ans, le SMIC est systématiquement revalorisé et 2020 ne fait pas exception, sauf que le gouvernement n'a toujours pas donné suite sur le sujet. Pour rappel, le SMIC mensuel actuellement en vigueur est de 10,03 € brut de l'heure. À partir du 1er janvier 2020, les salariés vont être payés plus, conformément au décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019, et le SMIC sera revalorisé de 1.20% pour l'année 2020 contre 1,5% au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.
- Pas de réforme de la dotation d'intercommunalité en 2020
- Pas d'automatisation du FCTVA en 2020 qui repoussée à 2021 dans le meilleur des cas,
  - Par rapport à 2019, le FCTVA augmenterait de + 6% pour répondre à la reprise de l'investissement local public
- Pas de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation en 2020 (prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2023 après la suppression totale de la taxe d'habitation)
- Nouvelles exonérations fiscales créées pour :
  - Les activités commerciales situées dans des communes rurales isolées
  - Les entreprises commerciales ou artisanales situées dans les communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation du territoire
- Les exonérations et abattements de TFB en 2020 ne s'appliqueront pas en 2021 si une délibération est prise
- Taxe de séjour : pas de modification en 2020
- Pour les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés), deux petits changements pour l'accès aux marchés publics :
  - Le plafond des marchés publics sans formalité passera de 25 000 à 40 000 euros hors taxes pour permettre de répondre plus facilement aux appels d'offre.
  - La facturation électronique sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2020

## II. Analyse financière rétrospective de la CC Carnelle Pays-de-France en 2019

Le résultat prévisionnel de fonctionnement du budget principal sur l'exercice 2019 est de l'ordre de 900 000 euros TTC. Cet excédent s'explique en grande partie par le versement d'une partie du produit des cessions d'actifs du budget annexe Zone de l'Orme de 700 000 euros afin de concourir aux dépenses réelles d'investissement tels que la programmation voirie, la programmation vidéo protection, les études et travaux au Château de La Motte (CLM) mais aussi à la non-réalisation de certaines dépenses sur l'année (économies sur les travaux d'entretien de voiries communautaires, le déneigement, la participation au multi-accueil collectif de Luzarches, la mission de la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour les commerces de proximité, les charges supplétives des nouvelles bibliothèques communautaires ainsi que l'arrivée plus tardive dans l'année des recrutements prévus au budget 2019 etc..) ou à l'obtention de produits dus auparavant mais non encore encaissés, comme les aides de la CAF versées aux communes concernées par le fonctionnement du service de halte-garderie communautaire itinérante, qui sont maintenant versées à l'EPCI dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

En matière de dépenses du personnel, la C3PF a recruté courant 2019 :

- Assistante administrative
- Chargée de mission recherche de subventions mutualisée à 50% avec le PNR
- Contrat d'alternance en communication
- Chargée du développement économique, en cohérence avec les compétences obligatoires de la loi Notre, de développement économique et sur le commerce de proximité
- Assistante administrative urbanisme/services techniques
- Mutations :3 bibliothécaires suite au transfert de la compétence lecture publique des bibliothèques à la C3PF
- Assistante comptable, en remplacement d'un agent parti à la retraite,

Des agents ont quitté la collectivité en fin d'année 2019 et des recrutements ont été lancés pour pourvoir à leur remplacement et répondant à la réorganisation des services de la CC Carnelle.

En investissement, le résultat prévisionnel de l'exercice de l'ordre de - 790 000 euros TTC s'explique par le décaissement des dépenses engagées en 2019 dans la phase 2 du déploiement de la vidéoprotection, les travaux de voirie, les prestations intellectuelles réalisées pour le château de la Motte (AMO, maîtrise d'œuvre et autres frais d'études). Cette somme est toutefois inférieure au montant d'autofinancement prévisionnel de l'année 2019 (1 896 000 € TTC). Cet écart s'explique principalement par le retard pris sur les travaux du CLM et dans la vidéo protection (ASO).

La CC a encaissé des acomptes de subventions et de fonds de concours pour ses diverses opérations d'investissement (685 000 €) ainsi que du FCTVA (397 000 €).

## **MORANTIN**

Le village d'entreprises Morantin présente un taux de remplissage proche de 92% en fin d'année 2019.

Son budget de fonctionnement dégage un résultat d'exploitation excédentaire de l'ordre de 140 000 euros (345 957,23 euros de loyers encaissés en 2019) et un résultat d'investissement de l'ordre de 12 000 euros.

L'excédent budgétaire 2019 de Morantin a permis, après arbitrage, d'abonder le budget général de la C3PF d'une recette de 20 000 € sur les 140 000 €.

Le mandat de gérance de la société Major Patrimoine Immobilier a pris fin au 30 Juin 2019 (représentant un coût de 18 660 € HT pour l'année 2019) et la C3PF a décidé d'internaliser la gestion du village avec son personnel mais aussi en recrutant une chargée de développement économique pour une vision pluriannuelle plus globale sur l'ensemble des zones économiques du territoire.

Un fonds de concours de 50 537,30 € HT a été versé à la commune de Chaumontel au titre de sa quote-part des travaux de voiries situé au chemin de Coye. La CC a également engagé des travaux pour la remise en état des clôtures du village d'entreprises fin 2019, et a réalisé courant 2019 divers travaux pour l'amélioration du fonctionnement de la zone :

- Entretien des toits terrasses et du portail ;
- Évacuation des pigeons et pose d'un filet anti-pigeons sur le lot Suez ;
- Installation de nouvelles boîtes aux lettres ;
- Pose d'une signalétique (totem) ;
- La réalisation de la perte d'une créance éteinte de l'ordre de 40 000 € TTC pour la société AERHAUS (reprise de la somme déjà provisionnée au budget annexe Morantin en 2018, sur le budget 2019) ;
- De plus, a été instaurée une nouvelle politique d'abandon de loyer : la société Discount Fenêtre s'est vue rembourser l'accomplissement effectif de ses travaux, consécutif au départ de la société TMS.

## **BUDGET GENDARMERIE**

Au budget annexe Gendarmerie, les loyers sont perçus chaque trimestre pour un montant de 45 201,74 euros HT. En raison de la période de garantie de parfait achèvement, peu de dépenses ont été effectuées pour la nouvelle Gendarmerie de Viarmes/Asnières-sur-Oise. Des réserves restent à être levées et des désordres entrant dans les différentes garanties sont apparues (infiltrations d'eau).

## **BUDGET ZONE DE L'ORME**

Au budget annexe de la zone de l'Orme, plusieurs produits de cession ont été encaissés en 2019, pour un montant total de 3 420 124 euros HT :

- CTF Performance (lot 2) : 245 000 € HT
- SCI ARL (lot 1A) : 232 000 € HT
- VAQUEZ (lot 9) : 108 500 € HT
- SCI CHRISTINA (lots 3-4) : 271 064 € HT
- CENTAURE (lot 11) : 2 563 560 € HT

Grâce à ces ventes et le peu de charges devant être engagées, le budget de la zone de l'Orme a versé un acompte de marge de promotion de 700 000 € au budget de Carnelle sur les 1 600 000 € attendus.

Pour favoriser l'écoulement du foncier résiduel, la CC a réalisé des travaux de redécoupage des lots pour répondre aux besoins en petites superficies de nouvelles entreprises à la recherche d'implantation économique sur le territoire de Carnelle.

Le bilan financier de la ZAC de l'Orme en décembre 2019 fait toujours ressortir un résultat bénéficiaire de 1 622 000 € TTC, montant intégrant une provision pour risque de contentieux.

Enfin, le prêt à court terme d'un montant de 653 846 euros a été entièrement remboursé en décembre 2019.

## **BUDGET TOURISME**

Le budget annexe « Tourisme », créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a finalement facturé et appelé 132 119,30 € par rapport aux 110 000 € prévus initialement de taxe de séjour en 2019.

Les principales dépenses et actions menées en 2019 :

- Le versement d'une subvention de 55 632 € à l'office de tourisme communautaire;
- La subvention de 12 000 € à la fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la Communauté de communes à l'abbaye de Royaumont.

### III. Orientations budgétaires 2020

Les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2019 du budget principal s'élèvent donc à 900 000 € en fonctionnement après abondement de 700 000 € pris sur la marge de promotion de la ZAC de l'Orme et - 790 000 € en investissement.

Compte-tenu du résultat prévisionnel de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser 2019, de l'ordre de - 1 500 000 €, une partie de l'excédent cumulé de l'ordre 3 800 000 € à la fin de l'exercice de 2019, capitalisé en fonctionnement, sera affecté en recette d'investissement du budget principal 2020 pour couvrir le besoin d'autofinancement.

En fonctionnement, l'excédent antérieur reporté en 2020 sera ainsi de l'ordre de 2 300 000 euros (report à nouveau).

En section d'investissement, le résultat antérieur reporté 2020 est de l'ordre de - 190 000 euros.

Les opérations nouvelles s'élèvent en 2020 à 1 887 000 € TTC :

- 130 000 € SMOVON ;
- 800 000 € pour les travaux de voirie et vidéo protection – programmation 2020 ;
- 57 000 € de frais d'études diverses pour la vidéo protection, la voirie et d'éventuels projets nouveaux de la nouvelle mandature ;
- 900 000 € pour diverses dépenses liées au CLM.

Au vu de ce programme d'investissement, mais compte-tenu de nombreuses incertitudes liées au calendrier 2020, la C3PF souhaite financer via sa capacité d'autofinancement (CAF), ses dépenses réelles d'investissement 2020. Ainsi, un virement à la section d'investissement de 1 313 000 € est prévu en 2020.

Il n'est pas proposé de conclure de nouvel emprunt, en 2020 pour financer les dépenses d'investissement (ni sur son budget général, ni sur ses budgets annexes) .

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de dette consolidé (budget général et budget annexes Morantin, ZAC de l'Orme et gendarmerie) s'élève ainsi à 6 762 387,78 € (contre un total de 10 303 846 €, au total, empruntés) et le poids total de la dette sera ainsi ramené au 31 décembre 2020 à 5 897 378,81 €. Cet encours se traduit par une capacité de désendettement égal à moins d'une année.

Cette dette est entièrement de type 1A en charte GISSLER (le niveau le plus sécurisé de dette).

La C3PF peut en outre s'appuyer sur un excédent de fonctionnement capitalisé robuste, de l'ordre de 2,3 millions d'euros.

Pour financer les charges courantes et nouvelles d'exploitation et réserver l'excédent capitalisé pour les investissements, l'intercommunalité souhaite toutefois augmenter les taux des taxes locales en 2020, mais de manière modérée pour obtenir 120 000 € de produit fiscal supplémentaire. En effet, le projet de budget 2020 génère environ 523 000 € de dépenses nouvelles en fonctionnement ; de plus, l'impact et les incertitudes de la réforme de la taxe d'habitation (exonérations, dégrèvements à charge des collectivités), ainsi que le report du passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) invitent à augmenter modérément la fiscalité locale, en cohérence avec le rythme de dépenses nouvelles à financer - plutôt que d'opérer à un redressement plus brutal sur l'exercice 2021 ou ultérieurement.

A l'heure de la suppression de la taxe d'habitation, cette hausse de la fiscalité de l'intercommunalité sera indolore pour les ménages.

Par ailleurs, le cabinet KPMG, chargé en 2018 pour une mission d'études et d'assistance relative à l'intégration des nouvelles compétences et à l'optimisation des ressources, a produit des livrables en 2019 pour un passage en FPU, nécessaire à la C3PF pour faire face au financement de ses dépenses croissantes depuis 2017. L'étude devrait se poursuivre en 2020 après les élections municipales en vue d'un éventuel passage en FPU au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

La C3PF doit de nouveau délibérer avant le 15 Avril 2020 sur le produit de taxe GEMAPI 2020, pour un montant de l'ordre de 350 000 euros), tenant compte de la hausse de la contribution prévisionnelle 2020 de certains syndicats (SIABY, Rû de Presles, etc..), de la prise en charges de nouveaux ouvrages hydrauliques comme le ravin de la tempête ou encore le bassin de la Flèche, et également des frais de structure.

Le produit prévisionnel de la TEOM 2020 sera à peu près égal au coût des contributions prévisionnelles des syndicats SIGIDURS et TRI-OR. Le coût prévisionnel 2020 n'a pas encore été communiqué par les deux syndicats, mais il convient de retenir l'hypothèse d'une stabilité par rapport à 2019.



Les grandes priorités de la CCCPF en investissement sur le budget général (en intégrant les restes à réaliser) sont :

- Le déploiement d'un système de vidéoprotection (phase 2 en restes à réaliser de 490 000 euros TTC) sur le territoire de 10 communes (Asnières sur Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Montsault, Maffliers, Seugy, Saint Martin du Tertre, Viarmes, Villaines-sous-Bois et Luzarches) ;
- Le lancement d'une phase 3 pour la Vidéoprotection avec un budget prévisionnel de 200 000 euros TTC (Chaumontel, Luzarches, Mareil en France, Saint Martin du Tertre, Viarmes) ;
- Les travaux de voirie communautaire (tranches conditionnelles de la route de Baillon à Chaumontel, CV 5 à Mareil-en-France, rue Vivien à Luzarches pour un montant de 443 548,80 € TTC) ;
- La réhabilitation du Château de la Motte à Luzarches (900 000 € TTC pour les lots VRD, façades et menuiseries non encore attribués).

Par ailleurs, il n'y aura pas d'inscription budgétaire au BP 2020 pour la phase 2 « extérieurs du Château de la motte » car la CC souhaite obtenir 70 % de subventions avant d'engager les travaux qui s'élèveraient à 745 000 € ressortant du plan guide élaboré par le maître d'œuvre en charge des extérieurs

Le syndicat Val d'Oise numérique appellera de nouveau en 2020 une participation en investissement pour la fin du déploiement de la fibre optique sur le territoire de Carnelle Pays-de-France mais cette contribution devrait être nettement en deçà des 131 000 euros appelés fin 2019.

#### **Les principales nouvelles charges de fonctionnement :**

- Le lancement d'un marché non récurrent, pour l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages à 168 000 euros, avec fonds de concours des communes vers l'EPCI ;
- Une hausse des primes d'assurances de + 15 000 euros suite à l'augmentation de la flotte automobile et des bâtiments à assurer ;
- Des charges supplétives pour les bibliothèques prévues au budget 2020 à hauteur de 40 000 euros ;
- Hausse du coût de la compétence GEMAPI en 2020
  - Ravin de la tempête et bassin de la Flèche à + 35 k€ ;
  - Augmentation de la participation des syndicats de 4% portant son montant à 352 000 €.
- Subvention de fonctionnement versée au CIAS suite au transfert de charges (+ 136 000 € par rapport à 2019 suite à l'impact sur une année pleine des recrutements faits en 2019 pour le CIAS mais également au transfert du marché Halte-Garderie itinérante de 97 800 euros au budget CIAS en Juillet 2019) soit au

total près de 300 000 € et compte tenu des participations à percevoir par les organismes sociaux au budget CIAS ( CAF et Département du Val d'Oise...).

Le service environnement entend poursuivre sa mission PCAET, avec la partie communication/sensibilisation pour un montant de 31 080 € (budget 2019 reconduit en 2020 pour cette partie de la mission)

**S'agissant de la masse salariale et des charges de personnel, il est prévu pour 2020 une nouvelle organisation des services :**

En effet, suite au départ de plusieurs agents fin 2019, tenant compte des recrutements réalisés courant 2019, et afin d'anticiper et d'optimiser la gestion du patrimoine avec un meilleur suivi internalisé des différents travaux, la CC souhaite recruter un chargé d'exploitation/responsable des services techniques à compter du mois de mai 2020. La CC souhaite également renforcer son service technique en recrutant un deuxième agent technique polyvalent ainsi qu'une assistante administrative des services techniques dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Au niveau du pôle administratif, la responsable des marchés publics et du juridique évoluera sur le poste de Responsable des affaires administratives et financières pour remplacer le départ de l'ancienne Responsable Administrative et Financière (RAF) dont le poste n'est pas remplacé au sein de ce pôle

Le besoin d'améliorer la communication et l'identité de Carnelle, dont les missions sont croissantes, étant important, il est prévu au budget 2020 le passage à temps complet de l'agent mutualisé en charge de la communication dès avril pour de nombreuses actions communautaires (Feuilles de Carnelle, MyMairie, Carnelloise, gestion du site internet de l'EPCI, la médiévale, ...).

Par ailleurs une prévision budgétaire est inscrite en 2020 pour un poste de chargé de mission environnement qui aura la mission de mise en place du plan d'actions du PCAET, économie énergétique, etc.. avec une hypothèse de mutualisation avec la CC VO3F à compter de novembre 2020 (2 mois).

Le budget prévisionnel 2020 des charges de personnel sera de l'ordre de 970 000 euros.

Concernant les atténuations de produits (FNGIR, FPIC), une hypothèse prudente de très légère hausse est envisagée (prévision de 330 000 € en 2020 contre 320 000 € en 2019 / sachant que la hausse brutale de ces dernières années semble révolue).

Il convient également de prévoir d'éventuels dégrèvements 2020 pour la taxe d'habitation, compte tenu de la réforme en cours de cette imposition locale.

Les charges de gestion courante du budget CCCPF seront également en augmentation du fait principalement du transfert de charges de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Social, mais aussi des syndicats liés à la GEMAPI ou à la collecte et traitement des ordures ménagères.

### Les recettes de fonctionnement restent cependant robustes, dynamiques et diversifiées....

- Le résultat de la section fonctionnement (excédent capitalisé) devrait donc passer à environ 2 300 000 €
- Les produits des services avec la poursuite de la mutualisation du chargé de mission subventions avec le PNR Oise Pays de France jusqu'à mai 2020 au minimum (8 000 euros).
- Il est prévu une augmentation modérée du produit des impôts locaux de + 120 000 euros ainsi qu'une hausse de taxe GEMAPI (+ 22 000 € par rapport à 2019) pour financer le coût du service ; quant à la TEOM 2020, elle sera ajustée du coût prévisionnel du service délégué aux deux syndicats TRI-OR et SIGIDURS,
- Les entreprises du territoire qui ne bénéficient pas du service public de collecte et traitement des ordures ménagères et qui en feront la demande pourront toutefois être exonérées de TEOM par la CCCPF pour l'année N+1, c'est-à-dire l'année fiscale 2021, mais pour autant qu'elles fournissent la copie du contrat de ramassage privé qu'elles ont souscrit.
- Au sein du chapitre « dotations et participations » des partenaires institutionnels, la C3PF bénéficiera de nouveau d'une Dotation Globale de Fonctionnement comme en depuis 2019 de l'ordre de 225 000 euros suite à la loi de finances 2019 modifiant les règles de calcul de la dotation d'intercommunalité.

### LES BUDGETS ANNEXES

**Le village d'entreprises Morantin** a un taux de remplissage proche de 92% au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La prévision de loyers est de l'ordre de 345 000 € HT. Il est envisagé des travaux d'aménagement dans le lot3bis, actuellement vacant de l'ordre de 40 000 € TTC (sol/mur/plafond).

Des travaux d'entretien et d'embellissement de la zone d'activités vont se poursuivre en 2020 selon les priorités qui seront définies courant 2020...

### Projets :

- Des travaux d'entretien, d'amélioration de la gestion et d'embellissement floral et paysager ;
- Mise en place de compteurs divisionnaires par la société Véolia pour les abonnements d'eau des locataires ;
- Aménagement du parking de stationnement (à l'arrière de Morantin Wash de 12 places ainsi qu'à l'avant du bâtiment pour 7 places supplémentaires) et d'une dalle béton pour bennes

Enfin, une étude a été lancée fin 2019 pour des conseils et orientations sur les travaux à effectuer au village Morantin pour un budget de 16 500 euros HT en parallèle du contentieux sur la garantie décennale.

**Le budget annexe de la GENDARMERIE communautaire** va connaître sa deuxième année de fonctionnement, avec d'une part la perception d'un rendement locatif annuel hors charges de 180 000 €, et d'autre part une gestion technique plus active face à laquelle la prudence invite à allouer une enveloppe de près de 50 000 €. La mise en place de ces contrats et charges donnera lieu à refacturation aux locataires.

Le principal autre poste budgétaire correspond au remboursement de l'annuité de dette pour une charge totale de 279 708,05 €, dont 232 500 € en capital et 47 208,05 € en intérêts.

**Le budget annexe tourisme** devrait s'élever à 215 000 € en fonctionnement (hausse liée au report de l'excédent capitalisé) et correspondre à un produit de taxe de séjour 2020 (TS) d'au minimum 120 000 €.

La législation n'a pas prévu de modification pour la taxe de séjour forfaitaire et continuera de s'appliquer. Il serait cependant nécessaire d'envisager une action d'optimisation pour élargir la base de la TS aux hébergeurs qui ne sont pas encore déclarés et donc imposés.

Les dépenses principales reposeront sur les actions de l'office de tourisme communautaire qui sollicitera de nouveau la CC pour une demande nouvelle de subvention 2020 afin de financer son développement, son fonctionnement, ses actions nouvelles et en cours sur le territoire pour la promotion du tourisme. Cette subvention devrait s'élever à 56 000 €, correspondant au montant versé en 2019.

Il y aura également une nouvelle édition de la Médiévale communautaire sur le territoire de la Commune d'Asnières-sur-Oise. Une subvention d'un montant de 8 000 euros devrait être versée à l'association en charge de cette manifestation.

**Le budget annexe de la zone de l'Orme**, enfin, devrait se caractériser par l'encaissement de nouveaux produits de cessions de terrains courant 2020 pour un montant de 1 009 080 € TTC selon le bilan prévisionnel 2020 établi par l'AMO Expertise urbaine.

Le budget 2020 est maîtrisé en termes d'équilibre, et peu de dépenses nouvelles seront engagées afin de consolider les projets d'investissement lancés depuis la fusion en 2017 (voiries, vidéoprotection et réhabilitation du château de la motte).

Plusieurs postes de dépenses sont suivis avec la plus grande rigueur et dans le but d'optimiser la gestion, telle que la masse salariale, le suivi des compétences déléguées aux syndicats (ordures ménagères, GEMAPI, Val d'Oise Numérique...) et aux satellites comme l'office de tourisme communautaire, ou encore la mise en concurrence des prestataires dans le cadre des marchés publics lancés la C3PF, toujours dans l'optique d'optimiser les dépenses en maintenant des coûts de fonctionnement à un niveau raisonnable - afin d'offrir un service public de qualité à la population du territoire Carnelle Pays-de-France.

Enfin, toujours dans un souci de maintenir des finances saines et en vue d'une meilleure programmation de ses dépenses d'investissement, la C3PF souhaite bâtir dès 2020 un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour de meilleures anticipations, visibilité et gestion financière. Ce PPI favorisera par ailleurs l'élaboration du projet de territoire qui sera défini par la prochaine équipe communautaire.

***Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces orientations budgétaires pour l'année 2020.***